Faites relever vos compteurs d'eau !

Chaque mois, l'Office vous facture un acompte qui, normalement, doit correspondre à peu près à votre consommation d'eau. Chaque année la régularisation permet d'ajuster cette facturation à vos consommations réelles.

Il est très important pour l'Office et pour vous-même de connaître vos consommations exactes.
Cela permet à la fois :
• de fixer correctement le montant de vos acomptes mensuels (ni trop élevé, ni trop faible afin d'aboutir à une régularisation minime),
• d'effectuer la régularisation annuelle en parfaite connaissance des consommations qui doivent, au final, vous être facturées.

Que se passe-t-il si l'Office ne connaît pas précisément vos consommations ?
• Vous risquez de payer mensuellement des provisions:
> trop chères (elles vous seront pour partie remboursées lors de la régularisation mais vous en faites inutilement l'avance à l'Office),
> trop faibles (vous devrez alors payer un complément – parfois important – lors de la régularisation annuelle).
• Vous risquez de voir votre régularisation établie sur la base d'estimations qui peuvent s'avérer inexactes.

Faites comme vos voisins : 80% des locataires de l'Office paient une provision mensuelle très proche de leur consommation et connaissent une régularisation annuelle indolore.

Effectuer régulièrement le relevé de vos compteurs d'eau permet à l'Office de gérer au mieux vos provisions d'eau.

Charges > Consommation d'eau

> Relever ses compteurs d'eau : Mode d'emploi

C'est une entreprise spécialisée qui vient relever vos compteurs d'eau.
Avant sa venue, elle affiche dans le hall sa date de passage.

> Il est souhaitable que vous soyez présent pour laisser l'agent effectuer ces relevés.

Si vous êtes absent à la date du relevé...

2 solutions :

1 - Relevez vous-même vos compteurs
- Notez les informations sur papier libre
- Affichez-les sur votre porte à la date de passage de l'agent.

2 Ou lors de son passage, le releveur vous glissera une carte de correspondance sous la porte. Remplissez cette carte et renvoyez-la à l'entreprise ou déposez-la auprès de votre point d'accueil.

> Si un agent de l'Office vous contacte ou se présente chez vous pour relever vos compteurs, réservez-lui le meilleur accueil.

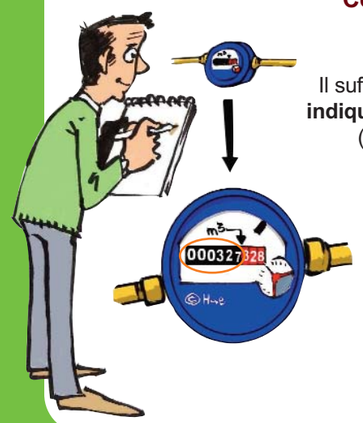

Comment relever vos compteurs d'eau ?

C'est très **simple**.
Il suffit de **noter les chiffres indiqués dans la zone noire** (au maximum 4 chiffres) affichés sur chacun de vos compteurs.

Attention, veillez à ne pas noter les chiffres rouges!

Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis